

Deux équipes pluridisciplinaires

Pour le secteur Nord :

Cheffe de service : Mme Valérie DROUOT

Coordonnatrice : Mme Anne RAVENEAU

Pour le secteur Sud :

Cheffe de service : Mme Minerva ZENATI

Coordonnatrice : Mme Delphine MAISTRE

Un partenariat avec :

- ◆ Les ressources du secteur de l'Education Nationale
- ◆ Les ressources du secteur sanitaire
- ◆ Les ressources du secteur médico-social
- ◆ Les ressources du Conseil Départemental
- ◆ La MDPH

Les secteurs d'intervention

- **Secteur Nord**
L'Etablissement Public National
Antoine Köenigswarter
- **Secteur Sud**
Les PEP CBFC délégation de l'Yonne



Pour contacter l'EMAS

Secteur Nord :

Mail : emas89.nord@epnak.org

Tél : 07 61 80 86 00

Adresse : 20 chemin Sainte Béate 89100 SENS

Secteur Sud :

Mail : emas89.sud@pepcbfc.org

Tél fixe: 03 86 52 99 76

Tél portable: 06 52 44 35 26

Adresse : 15 av. Général Rollet 89000 Auxerre

EPNAK

Les PEP
CBFC
Délégation de l'Yonne
La solidarité en action

EMAS

Equipe **M**obile d'**A**ppui à
la **S**colarisation
des élèves en situation de handicap
et/ou à besoins particuliers

*Un soutien à destination des
Professionnels de l'Education Nationale*

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne

ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Quelle est notre mission ?

L'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation se déplace dans le département de l'Yonne pour accompagner et soutenir la communauté éducative qui rencontre des difficultés dans la scolarisation des élèves en situation de handicap et/ou à besoins particuliers. Elle apporte une expertise et des ressources médico-sociales.

L'EMAS ne se substitue pas aux autres dispositifs d'appui de l'école inclusive (RASED, enseignants ressources, conseillers pédagogiques...) mais vient en complémentarité.^{(1) (2)}

Quelles sont les interventions proposées ?

- ◆ Actions d'information et de sensibilisation, ciblées sur des troubles particuliers, dans le cadre de l'école inclusive.
- ◆ Appui et conseil relatif aux particularités de la prise en charge de l'élève en situation de handicap.
- ◆ Demande d'appui/expertise pour la gestion d'une situation difficile avec un élève.

(1) hors champs d'intervention des équipes mobiles académiques de sécurité

(2) L'EMAS n'est pas une équipe d'orientation et de coordination à visée diagnostique (contrairement au CRA, PCO, Pluradys....). Elle n'effectue pas de bilans.

Qui est à l'origine de la demande ?

Tout professionnel de la communauté éducative du 1^{er} et du 2nd degré.

Pour quel élève ?

Tout élève, de 3 à 20 ans, qui bénéficie ou non d'une notification MDPH, dont les troubles limitent l'accès à la scolarisation et à la socialisation au sein d'un établissement scolaire.

Où trouver les documents pour saisir l'EMAS ?

<http://dsden89.ac-dijon.fr/ash/?Creation-d-equipes-mobiles-d-appui-medico-social-pour-la-scolarisation-des>

Scannez moi !



Comment solliciter l'EMAS ?

1 Repérage d'un besoin par la communauté éducative:

Envoi de la fiche saisie :

- à l'IEN (1^{er} degré)
- au chef d'établissement (2nd degré)



2 Validation pour avis

- par l'IEN de circonscription (1^{er} degré)
- par le chef d'établissement (2nd degré)



3 Sollicitation de l'EMAS, envoi de la fiche saisie: ⁽¹⁾

- Etude de la demande ⁽²⁾
- Prise de décision
- Retour à l'équipe demandeuse

(1) Copie au SEI.

(2) Le coordonnateur accuse réception dans les 48h et peut demander des renseignements complémentaires.



4 Réponse de l'EMAS:

- Dans un délai de 15 jours à réception de la fiche saisie